

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 Septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.049 : Recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminée

M. Stéphane ROBERT informe les membres de l'assemblée qu'un agent en Contrat à Durée Déterminée assure la gestion des salles de la structure dénommée Verrière des Cordeliers tant au niveau administratif : réservations, rédactions des contrats de locations, rédaction de la facture qu'au niveau technique : installation des salles, nettoyage et suivi de la maintenance des matériels.

Le cadre réglementaire impose la signature d'un CDI à l'issue de 6 année en CDD. L'agent concerné atteindra cette durée au 1^{er} Octobre 2021.

Il convient donc d'être en conformité avec la législation et de proposer un CDI à cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement en Contrat à Durée indéterminée d'un agent au grade d'agent de maitrise principal territorial à compter du 1^{er} Octobre 2021

Reçu en Préfecture
le 11 octobre 2022
Affichage le 15 octobre 2022

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

